


L'AVENIR DU DÉCRET INSCRIPTION se joue dans les prochains mois

 Poussée par l'opposition à avancer sur le dossier, la ministre de l'Enseignement veut associer l'ensemble des formations politiques

► Le décret Inscription est perfectible et doit faire l'objet de modifications : tel est le message répété cet été par Défi, Ecolo, le PS et le CDH. Du côté du MR, on appelait même à sa suppression et à repartir directement d'une page blanche. Remise sur la table en août dernier par Défi en échange d'un éventuel accord de majorité à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la modification du décret instauré en 2007 pour réguler les inscriptions en 1^{er} secondaire revient ce mois-ci au menu de la commission Enseignement. Alors qu'un groupe de travail parlementaire devrait bientôt voir le jour, le sort du décret Inscription pourrait se jouer dans les mois à venir.

"La ministre a toujours dit qu'elle était prête à apporter des améliorations au décret. Mais il ne faut pas oublier une chose : la meilleure manière d'améliorer la situation est la création de places d'école. C'est dans ce but qu'on avait lancé en septembre un appel à projets. C'est un dossier important et sensible pour lequel il nous semble utile d'associer tous les partis. Le sujet sera abordé bientôt en commission. On pourrait imaginer la création d'un groupe de travail", indique le cabinet de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH).

Si la ministre ne souhaite pas actuellement se prononcer sur les éventuelles modifications à apporter, tel n'est pas le cas des autres formations politiques que *La DH* a interrogées.

Pour Défi, c'est le critère géographique, les distances domicile-école primaire et domicile-école secondaire qu'il faudrait déjà supprimer. "Il faut également garder le formulaire unique et simplifier les autres critères", indique la députée Joëlle Maison (Défi).

Du côté d'Ecolo, on insiste aussi sur le besoin de simplification et les problèmes causés par l'indice géographique. "Cela crée parfois des distorsions et des gros problèmes, notamment dans le Nord-Ouest de Bruxelles. Mais il faut bien conserver les aspects égalité et transparence", estime Barbara Trachte.

POUR LE PS, le critère géographique est également critiqué et un autre indice susceptible d'être

modifié est évoqué : le socio-économique. "Le critère proximité école primaire-domicile pourrait être changé. On pourrait aussi tenir compte de l'indice socio-économique de manière individualisée. Mais il faut surtout plus de places d'école !", lâche la députée Véronique Jamoulle (PS).

Du côté du MR, on sort directement le bazooka. Non, le décret n'a permis ni transparence ni égalité ni mixité sociale. "Il y a trop de trucs qui ne vont pas. Il vaut mieux partir d'une feuille blanche. Il faut surtout laisser plus de choix aux directeurs et aux parents sur base des projets pédagogiques des établissements !", insiste Françoise Bertieaux, cheffe de groupe MR à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Julien Thomas

Près de 4.000 élèves supplémentaires attendus en septembre prochain

BRUXELLES 4.069 élèves de plus par rapport à l'an dernier sont actuellement inscrits en 6^e primaire, essentiellement en Wallonie. Ceux-ci devraient donc s'inscrire dans quelques mois en vue d'une place en 1^{er} secondaire pour la rentrée 2018-2019. C'est ce qu'a mis en évidence, la semaine dernière, le MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, demandant à la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) plus d'informa-

tions sur la répartition de ces jeunes. "Et puis les places ne sont pas échangeables. Si les besoins sont dans le Hainaut mais que les places libres sont à Arlon, on fait comment ? explique la députée Françoise Bertieaux (MR). L'augmentation du nombre d'élèves touche plus particulièrement les provinces de Liège, de Namur et du Hainaut. On essaie d'affiner les chiffres. On est sur la balle", lui a répondu la ministre humaniste.